



COMMUNE DE SAINT-GRAVE
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 SEPTEMBRE 2017

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le six septembre à vingt heures,
le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf août dernier, s'est réuni
sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : M Henri GUEMENE – M Ludovic GUITTON – M Cyril GUEHO
M Claude NEVOUX – M Dominique LOYER – M Yannick LE CARS
M Thierry AUTRAN - M Fabrice DEPEIGE - Mme Marie Thérèse CAUDARD
M Alain DUBOIS - Mme Sybille DE LA BOUILLERIE - Mme Marie Thérèse LE RAY -
Mme Jocelyne PIQUET

Absents excuses : M Paul BROHAN –

Pouvoir : M Paul BROHAN à Cyril GUEHO

Secrétaire de Séance : M Yannick LE CARS

Madame le Maire informe les membres du rajout du point suivant :
- Etude projet commerce.

L'ensemble du Conseil Municipal valide le rajout de ce point.

Approbation des Conseils Municipaux des 22 et 30 juin 2017.

2017_09_01_ DECISION MODIFICATIVE

Le budget étant voté en investissement à l'opération, Il convient de procéder aux modifications ci-dessous afin de régler certaines dépenses en investissement sur l'opération 13 (médiathèque).

Budget COMMUNE

D Inv compte 020 – dépenses imprévues : - 240 euros

D Inv compte 2313 opération 13 – constructions : + 240 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

2017_09_02_ TARIF LOCATION VAISSELLE

La commune ayant racheté le stock de vaisselle des associations depuis juillet, et afin de le proposer à la location aux particuliers, il convient de décider du tarif de location,

Lors de sa réunion, le bureau des adjoints propose, au regard des tarifs pratiqués antérieurement, un forfait location par tranche.

50 couverts 20 euros – 100 couverts 40 euros – 150 couverts 60 euros – 200 couverts 80 euros.

La vaisselle est mise à disposition des associations gratuitement (convention avec les associations).

Si la vaisselle sort de la salle pour une location une caution sera demandée de 200 euros.

Si la vaisselle est prise lors de la location de salle la caution demandée pour la salle de 1 000 euros englobera la vaisselle.

Après en avoir délibéré, 14 pour et 1 contre, les membres du Conseil Municipal décident de :

- louer la vaisselle pour les particuliers (avec deux options : vaisselle louée lors de la location de salle ou la vaisselle est louée et sortie de la salle) par tranche soit :

50 couverts 20 euros - 100 couverts 40 euros – 150 couverts 60 euros – 200 couverts 80 euros

- un chèque de caution sera demandé suivant l'option choisie (200 euros si la vaisselle sort de la salle sinon le chèque de 1000 euros demandé pour la location de salle englobera la vaisselle)

- la vaisselle est mise à disposition gratuitement pour les associations (convention sera signée).

2017_09_03_ COMMERCE

Madame le Maire informe les membres d'un courrier reçu de Madame FEILDEL Sonia en date du 9 août dernier et dont vous avez été averti par mail, le commerce « l'assiette arrosée » sera définitivement fermé au 30 septembre 2017.

Madame FEILDEL rencontrant des difficultés financières souhaite stopper son activité.

Dans son courrier elle sollicite le Conseil Municipal, pour une remise gracieuse de ces loyers du mois d'août et septembre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré 14 voix contre et une voix pour,

- émet un avis défavorable sur la remise des montants des deux loyers en cours (Août et Septembre 2017), Il est précisé que Madame FEILDEL a déjà bénéficié d'une année de mise à disposition gracieuse du local.

Il sera proposé à Madame FEILDEL par courrier, de bénéficier d'un échelonnement de la dette de 500 euros (auprès de la trésorerie de Questembert).

2017_09_04_ CREATION POSTE ADMINISTRATIF

Suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, l'agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer le poste pour pouvoir nommer l'agent.

Le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe peut être créé à la date du 7 septembre 2017 et donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Fonctions/ Services	Grades	Nb d'emplois et durée hebdo de travail	observations
<u>Direction</u>			
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à temps complet	Pas de modification
<u>Pôle Administration</u>			
Accueil mairie - poste	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 à temps complet	création
Accueil mairie- poste	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 à temps complet	suppression
<u>Pôle Services techniques</u>			
Agent polyvalent (Voirie)	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 à temps complet	Pas de modification
Agent polyvalent (espaces verts)	Agent de Maîtrise	1 à temps complet	Pas de modification
Agent d'entretien (cantine)	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 à temps non complet (4/35 ^{ème})	Pas de modification
<u>Pôle animation</u>			
Garderie/ Médiathèque	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 à temps non complet (16/35 ^{ème})	Pas de modification

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide le tableau des effectifs comme ci-dessus.

2017_09_05 LOYER LOCAL FASCIA-THERAPEUTE

Comme chaque année le loyer du local peut être révisé comme mentionné dans le bail signé le 1^{er} octobre 2012. Le montant du loyer est de 50,46 euros si la révision est appliquée le montant du loyer passera à compter du 1^{er} octobre 2017 à 50,52 euros.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré 14 voix contre 1 voix pour, de ne pas appliquer la révision cette année. Le montant du loyer reste inchangé.

2017_09_06 TRAVAUX PARKING MAIRIE

Depuis l'aménagement du bourg plus particulièrement sur la route de Rochefort, nous constatons le stationnement gênant de certains véhicules empêchant la circulation des usagers sur les trottoirs. L'aménagement a été réalisé de façon à permettre l'accessibilité pour tous.

Monsieur GUEMENE expose la possibilité de créer un parking sur le terrain communal jouxtant la mairie afin de permettre de créer des places supplémentaires. Une ébauche de plan est présentée au Conseil, M GUEMENE propose que la commission travaux travaille sur ce dossier. Il est demandé à l'ensemble du Conseil l'autorisation de continuer d'avancer sur ce projet.

Concernant le stationnement un courrier sera adressé aux personnes concernées de la route de Rochefort, leur proposant de stationner leur véhicule sur les places réservées à cet usage. (Parking devant l'église, place de parking après la mairie)

Le Conseil Municipal autorise la commission travaux à travailler sur le projet de parking

2017_09_07 VALIDATION INVENTAIRE COURS D'EAU

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vilaine, il a été porté l'inventaire des cours d'eau réalisé par la société SCE. Le rapport ainsi que la carte actualisée a été communiqué à l'ensemble du Conseil.

Il convient de valider les résultats de l'inventaire des cours d'eau de la commune et permettre l'intégration de cet inventaire dans le PLUi et se mettre ainsi en conformité avec l'arrêté inter préfectoral portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la vilaine du 2 juillet 2015.

Le Conseil Municipal valide le rapport tel qui est présenté.

2017_09_08 VALIDATION RAPPORT DÉCHETS 2016 DE QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

Le rapport annuel du service Déchets 2016 a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport a été adressé à l'ensemble du Conseil Municipal qui en a pris connaissance.

Le Conseil Municipal valide le rapport tel qui est présenté.

2017_09_09 ETUDE MAITRISE OEUVRE COMMERCE

POINT 1

Résumé par Madame Piquet du travail réalisé par la commission commerce suite à la fermeture de l'assiette arrosée.

- vu avec le boulanger de Peillac la possibilité de mettre un distributeur de baguette sur la commune. Pour être rentable, il faut vendre une douzaine de baguettes par jour. La boulangerie pourrait faire l'essai sur la commune. L'achat serait propriété de la boulangerie, la commune se chargerait d'un socle à réaliser et de la mise à disposition de l'électricité. L'endroit sera déterminé par la commission travaux. Il est demandé à l'ensemble du Conseil de donner un accord de principe afin d'autoriser la commission à continuer cette démarche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser la commission commerce d'avancer en ce sens.

POINT 2

Vu la perte du dernier commerce, et considérant qu'il faut apporter ce service pour dynamiser la commune, les membres du Conseil précisent que, sur un dossier comme celui-ci, il convient de faire une étude avant de s'engager.

Le choix de la rénovation d'un bâtiment existant (non communal) ou la construction d'un bâtiment neuf avait déjà été soulevé lors d'une précédente réunion de conseil, sans estimation financière il est difficile de se prononcer. Le service des domaines a été contacté afin d'estimer le bâtiment du « lion d'or » qui est actuellement en vente. En complément il est demandé d'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre auprès de trois bureaux d'études afin de pouvoir faire avancer ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à faire une consultation auprès de trois cabinets de maîtrise d'œuvre (Cabinet LUNVEN à Vannes, cabinet SERPIN LE PART à Questembert, GUMIAUX COMBEAU à Ploërmel) pour une étude de deux projets :

1° rénovation d'un bâtiment existant d'environ 200 m² avec un étage.

2° bâtiment neuf de 200 m² avec un étage.

Les offres reçues seront vues et étudiées par la commission d'appel d'offres et validées lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- autorise Madame le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et à signer tous les documents s'y rapportant.

La séance est clôturée à 22h30
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2017_09_01 à 2017-09-09

MO COLINEAUX	H.GUEMENE	P.BROHAN POUVOIR
L.GUITTON	C.NEVOUX	Y.LE CARS
D. LOYER	A.DUBOIS	T.AUTRAN
C.GUEHO	F.DEPEIGE	MT CAUDARD
MT LE RAY	J.PIQUET	S. DE LA BOUILLERIE